



Communiqué, pour diffusion immédiate

La certification professionnelle dans les services funéraires
UNE PREMIÈRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EN ATLANTIQUE.

Edmundston, le 7 mars 2016 : La maison funéraire J.B. Côté & Fils Ltée et la Résidence Funéraire Valcourt Inc. sont fiers d'être les premières entreprises au Nouveau-Brunswick et en Atlantique à obtenir la certification professionnelle octroyée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Grâce aux efforts soutenus de chacun des membres de son équipe de professionnels, la maison funéraire J.B. Côté & Fils Ltée et la Résidence Funéraire Valcourt Inc. ont obtenu avec fierté cette reconnaissance qu'ils désirent partager aujourd'hui avec tous les citoyens de la région.

« L'obtention de cette certification est une preuve tangible que chacune de nos deux maisons funéraires offre des services de qualité supérieure, un professionnalisme dans l'ensemble de nos interventions et, un très grand respect des familles endeuillées. Il s'agit pour nous d'une démarche d'intégrité et de transparence professionnelle puisque nous acceptons que nos services soient évalués par un organisme externe indépendant » déclare M. André Valcourt, président de la maison funéraire J.B. Côté & Fils Ltée et de la Résidence Funéraire Valcourt Inc.

En effet, en souscrivant aux exigences de la norme « Prestations de services professionnels à la clientèle-Entreprise de services funéraires », nos deux maisons funéraires s'engagent à promouvoir des valeurs professionnelles telles le respect, l'écoute, l'empathie, l'éthique et l'intégrité. « Cette certification professionnelle est le couronnement de plusieurs années d'effort pour développer et mettre en place un sceau de service qualité indépendant qui reconnaît notre engagement à offrir les meilleurs services à nos mandataires », conclut M. Valcourt.

Témoignages de reconnaissance

Par ailleurs, « l'Association des services funéraires du Canada (ASFC-FSAC) est fière d'avoir un de ses membres devenir la première entreprise certifiée professionnelle au Nouveau-Brunswick par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). La Maison funéraire J.B Côté et fils d'Edmundston et la Résidence funéraire Valcourt de St-Quentin sont les 2^e et 3^e entreprises à mériter cette certification en dehors du Québec et la 16^e et 17^e en incluant

les entreprises certifiées du Québec. » souligne le secrétaire-trésorier de l'Association des services funéraires du Canada, M. Yves Berthiaume.

« La norme sur la prestation de services professionnels à la clientèle des entreprises de services funéraires est une première norme et un premier programme de certification à voir le jour au Canada. Nous sommes très fiers de voir que deux entreprises du Nouveau Brunswick, la Résidence funéraire Valcourt inc et la Maison funéraire J.B. Côté Ltée sont maintenant certifiées BNQ. Encore une fois, le BNQ met de l'avant son savoir-faire normatif pour mettre en œuvre une toute nouvelle innovation socio-économique réalisée en collaboration avec les professionnels du milieu » souligne monsieur Jean Rousseau, directeur principal du BNQ.

« En tant que Président du Réseau Signature PRF, je tiens à féliciter André et Nathalie Valcourt, propriétaires de la maison funéraire J.B. Côté et fils Ltée et de la Résidence Funéraire Valcourt Inc pour leur esprit d'innovation et leur persévérance. Ils sont des précurseurs dans le domaine funéraire au Nouveau Brunswick et dans l'Est du Canada et un modèle de professionnalisme soucieux d'offrir à leurs mandataires des services de qualité, parmi les plus exigeants et les plus personnalisés » déclare M. David Beaulieu, qui représente jusqu'à maintenant 11 des 17 entreprises certifiées professionnelles par le BNQ.

La maison funéraire J.B. Côté & Fils d'Edmundston et la Résidence Funéraire Valcourt de Saint-Quentin sont membres du Réseau Signature PRF, un organisme à but non lucratif qui vise à promouvoir le professionnalisme dans le domaine funéraire. Afin de répondre à la norme professionnelle BNQ, ce Réseau a déjà mis en place un programme de formation exclusif avec le CEGEP de Rimouski visant l'obtention d'une attestation professionnelle d'études collégiales (AEC). Ce diplôme permettra l'utilisation d'un des deux titres professionnels associés à cette formation, soit le titre de Professionnel en rituels funéraires (PRF) et le titre d'Officier en rituels funéraires (ORF). M. André Valcourt est membre du conseil d'administration tout en étant le seul PRF agréé du Réseau Signature PRF au Nouveau-Brunswick.

-30-

Source : Monsieur André Valcourt

Tél : 506-235-0141, Courriel : andre.valcourt@jbcote.com